

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 mars 2006

**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. PERRON  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - Mme REVEL-LEFEVRE  
**Membres excusés** : M. MARTIN - M. DANIERE - M. BEKHTAOUI - M. BRIOT (pouvoir M. DUGOURD)  
**Membres absents** : M. NUDANT - M. BAZIN - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - M. J.P. GUION - Mme THYEBAULT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE

**OBJET  
DE LA DELIBERATION****Jardins familiaux – Acquisition d'une parcelle de terrain sur le Syndicat Mixte du Dijonnais (SMD)**

Madame DURNERIN, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 29 septembre 2003, le Conseil Municipal a décidé de céder au Syndicat Mixte du Dijonnais (SMD) les terrains nécessaires à la mise aux normes européennes et à l'extension de la station d'épuration de Dijon-Longvic.

Ces terrains étant occupés par les jardins familiaux, le SMD s'était engagé à restituer à la Ville un terrain d'égale superficie, aménagé par ses soins en nombre équivalent de jardins.

C'est pourquoi, il convient aujourd'hui d'acquérir une parcelle de terrain de 3,5 ha, moyennant un euro symbolique.

Comme convenu, cette parcelle a été aménagée par le SMD et remplacera les jardins familiaux précédemment supprimés.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1° décider l'acquisition par la Ville, sur le Syndicat Mixte du Dijonnais de la parcelle cadastrée section CI n°325, lieudit "Paquier de Bray", d'une superficie de 3,5 ha, pour la somme d'un euro symbolique ;

2° dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte administratif ;

3°m'autoriser à signer, au nom de la Ville, tout a cte à intervenir pour l'application de cette décision.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

**Alain MILLOT**